

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 02807

Numéro SIREN : 438 368 409

Nom ou dénomination : A.D.I.VALOR

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2022 sous le numéro de dépôt A2022/037771

A.D.I. VALOR
Société par actions simplifiée
au capital de 39 000 euros
Siège social : 68 Cours Albert Thomas 69008 LYON
438 368 409 RCS LYON

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE PRINCIPAL (COVADA) de la société A.D.I. - VALOR
du 1^{er} juin 2022

L'Associé Principal de la Société A.D.I. VALOR (ci-après la Société), conformément aux statuts de la Société, a arrêté, par décision du 31 mai 2022, les décisions ci-après retranscrites par extraits :

Décision n° 1

L'Associé Principal, après avoir entendu Monsieur Pierre de Lépinau sur le projet de terminaison de son mandat social, dont l'Associé Principal l'a préalablement entretenu, considère qu'il y a lieu de mettre fin au mandat de Directeur Général de Monsieur Pierre de Lépinau et décide en conséquence de procéder à la révocation de son mandat qui prendra effet dans les conditions définies à la décision n°2.

Décision n° 2

En conséquence de l'accord trouvé avec Monsieur Pierre de Lépinau, l'Associé Principal décide que le mandat de Directeur Général de Monsieur Pierre de Lépinau se poursuivra jusqu'au 30 septembre 2022 dans le cadre d'un préavis de révocation de mandat et que le mandat de Monsieur Pierre de Lépinau prendra définitivement fin le 30 septembre 2022.

Décision n° 3

L'Associé Principal décide de désigner en qualité de Directeur Général, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2022 :

Monsieur Ronan Vanot,
Né le 30 juin 1980 à Nantes (44)
De nationalité française
Demeurant 197 rue du Général Leclerc 44150 Ancenis

Monsieur Ronan Vanot a d'ores et déjà indiqué qu'il remplissait toutes les conditions requises pour une telle désignation et qu'il acceptait cette désignation en qualité de Directeur Général de la Société.

Monsieur Ronan Vanot disposera des pouvoirs les plus étendus pour assurer la gestion et la direction de la Société, conformément aux dispositions statutaires.

Monsieur Ronan Vanot sera toutefois soumis aux limitations de pouvoirs prévues par le Règlement Intérieur de la Société et plus particulièrement par son article 5.1 dont Monsieur Ronan Vanot reconnaît avoir eu préalablement connaissance.

Le présent extrait est destiné à publication auprès du Registre de commerce du siège de la Société.

L'Associé Principal – COVADA Le Président – Nicolas Kerfant
Pour certification conforme

